



## Assemblée Générale du 25 mai 2024

### Rapport moral 2023

Avec un retard indépendant de ma volonté je n'ai pas été en mesure de réunir l'assemblée générale en tout début d'année .

Mais ce délai a permis aux membres du conseil d'administration de travailler sur les diverses problématiques du vieillissement ,de proposer des stratégies possibles pour les mois à venir et de travailler à l'évolution de notre organisation.

Ce rapport fait un point de la situation , nos préoccupations majeures, l'évolution de notre organisation .Les projets stratégiques seront présentés et la réunion du 8 juin sera consacrée au débat qui fixera les actions à conduire ainsi que la désignation des personnes qui les conduiront.

### Un projet de loi grand âge toujours dans l'impasse

Les changements successifs de ministres ,les promesses réitérées sans conviction par chacun d'eux ( contredites par les déclarations ambiguës des premiers ministres ou du Président de la République) ne laissaient pas augurer une réponse favorable à l'attente du secteur tant des professionnels que des personnes âgées et de leurs représentants .

Masquant cette inaction ,la loi portant diverses mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie a été adoptée le 8 avril 2024. Beaucoup de ces articles reprennent des réponses déjà existantes .D'autres ajoutent des réformes d'organisation compliquant la situation des services déjà en grandes difficultés. Cette loi est avant tout un catalogue de bonnes intentions non financées.

L'article 10 de la loi, issu d'amendements, prévoit **d'ici fin 2024**, puis tous les cinq ans, une "**loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge**", qui devra déterminer la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie. Au cours de la discussion parlementaire, la Première ministre Élisabeth Borne s'était engagée sur cette loi. Plus récemment, la ministre du travail, de la santé et des solidarités Catherine Vautrin a de nouveau pris cet engagement.

Mais une loi de programmation ne serait pas possible pour ce secteur .Le conseil constitutionnel est saisi .Aucun avis émis . Encore une façon de masquer l'absence de volonté politique.

Un point positif fondamental enfin reconnu :le **droit absolu de recevoir une visite quotidienne aux personnes en fin de vie ou en soins palliatifs**, même en cas de crise sanitaire. Aussi **les personnes hébergées en établissement de santé ou en EHPAD** se voient reconnaître **un droit de visite quotidien** de toute personne qu'elles consentent à recevoir, sans information préalable de l'établissement. Il est urgent que le décret qui en fixera les modalités soit publié.

### Les services médicaux sociaux toujours en très grande difficulté

#### EHPAD

Confrontés à l'inflation ,à l'insuffisance de dotation soins ( la dotation allouée par la loi de financement de la sécurité sociale n'étant pas au niveau pour couvrir les augmentations justifiées de salaires ,l'incidence de l'inflation et le besoin croissant de soins de résidents souffrant de

multiplés pathologies), les EHPAD sont confrontés à des déficits abyssaux mettant en péril leur existence.

Les orientations du budget médicosocial du gouvernement pour 2024 prévoient une augmentation de l'ordre de 4% de la dotation soins aux EHPAD. Si cette prévision peut permettre de mieux équilibrer le budget 2024, elle ne permet pas de compenser le déficit cumulé des années antérieures.

**Les associations de professionnels dont la Fédération Hospitalière de France demandent une augmentation du financement de la dépendance par les départements mais aussi une libération des tarifs hébergements pour les places non habilitées à l'aide sociale. La loi bien vieillir le prévoit. A compter du 1er janvier 2025, un décret autorisera les EHPAD habilités à l'aide sociale à fixer un tarif hébergement plus élevé pour les résidents ne relevant pas de l'aide sociale. (de l'ordre de 15%).**

**Nous nous sommes toujours opposés à cette mesure** considérant que le principe général qui prévaut dans l'institution de la sécurité sociale doit s'appliquer aux services médicosociaux financés dans le cadre du 5<sup>ème</sup> branche de la sécurité sociale créée en août 2020 : « *Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ».

Le rapport Pirès Beauce demandé par la Première Ministre Borne sur le reste à charge en EHPAD n'a jamais été débattu. Arrêtons de nous abreuver de rapports rangés au placard dès leur publication puisque les décisions sont déjà prises sur le seul raisonnement budgétaire.

### **Les services d'aide à domicile**

Ils sont toujours confrontés aux difficultés de recrutement et selon les départements en difficulté quant au prix de journée qui leur est alloué dans le cadre de l'APA qui dans certains cas n'a pas pris en compte les augmentations de salaires allouées par une révision de la convention collective.

**La loi Bien vieillir confirme « le mariage » des services d'aide à domicile et des services de soins infirmiers à domicile créant le service autonomie départemental au 1<sup>er</sup> janvier 2025.** Pour l'usager cette évolution est censée améliorer la coordination de sa prise en charge.

Il est complexe de fusionner des services médicosociaux et sanitaires de statuts différents couvrant des périmètres différents alors que le **décret qui en définit les modalités est ambigu particulièrement sur le financement** qui fait craindre aux départements un glissement de charges de l'Etat vers eux. Qu'en sera-t-il du tarif qui en résultera pour l'usager ?

### **Santé : accès aux soins et accueil des personnes âgées à l'hôpital**

Jusqu'à présent nous n'avons pas investi ce champ mais le COVID nous a montré que nous devons l'investir.

**L'accès aux soins est la préoccupation majeure de toute la population quel que soit son âge.** Mais il est particulièrement prégnant pour ceux qui habitent dans des déserts médicaux et plus encore pour les personnes âgées qui n'ont plus leur autonomie pour se déplacer et aucun aidant de proximité. Les médecins ne font plus de visites à domicile.

Pour accéder aux soins il faut d'abord disposer d'un moyen de transport. Beaucoup n'ont plus la capacité de prendre un transport en commun (quand il y en a un) ni les moyens de s'offrir un taxi.

Le bénéfice de transport financés par la sécurité sociale ont été revus à la baisse. Obtenir un bon de transport quand on n'a pas de médecin traitant et quand encore, il veut bien vous le délivrer est un parcours de combattant.

L'accès aux cabinets médicaux se restreint (Impossible les week end, horaires d'ouverture restreint, médecins travaillant à temps partiel).

Cette situation place les patients dans une insécurité permanente qui les conduit à se rendre aux **services des urgences des hôpitaux**.

Les personnes âgées subissent les longues attentes aux urgences( pouvant aller jusqu'à plus de 24 h )sans surveillance sur des brancards inadaptés. Certains y décèdent dans l'indifférence générale .

L'accès aux spécialistes comme aux soins de kinésithérapie sont difficiles .Il faut savoir et pouvoir attendre.

### **Les résidents d'EHPAD ont aussi un accès difficile aux urgences .**

Faute de lits d'hospitalisations disponibles ,beaucoup de patients sont renvoyés soit à leur domicile soit dans leur EHPAD quelle que soit l'heure et sans se préoccuper des conditions dans lesquelles ils vont ou pas être accompagnés .

## **L'expression et le recours des usagers dans le sanitaire et le médicosocial .**

### **Retrouver le sens du collectif**

Les usagers consommateurs se sont substitués aux usagers citoyens. Défendre une situation personnelle est légitime .Cependant dans la majorité des cas cette situation est celle que rencontre nombre de résidents et de familles dans un même établissement . D'où l'intérêt de se regrouper et de participer aux instances de démocratie que constitue le conseil de vie sociale dans le médicosocial ou la commission des usagers dans le sanitaire . Sans être représentant d'usagers, contacter les représentants d'usagers siégeant dans ces instances et leur faire remonter les problèmes .

**Il faut maintenir impérativement le CVS** ,obtenir la modification du décret du 25 avril 2022 en régissant le fonctionnement et les modalités d'élection des représentants des résidents et des familles et s'opposer à ce qu'une commission des usagers ( laquelle n'est pas compétente pour la qualité de vie en EHPAD) lui soit substitué.

**La représentation des personnes âgées n'est pas structurée** .Comme le souligne un rapport de l'inspection générale des affaires sociales ,de nombreux regroupements ont émergés particulièrement depuis le COVID. Il est dommage que des rapprochements ne s'effectuent pas . Si collectivement nous voulons peser ,il faudra en passer par là.

### **S'intéresser à « comment ça marche »**

Apprendre comment ces services fonctionnent ,leurs contraintes réglementaires, leur financement, l'incidence des choix du gouvernement et des lois adoptées permettent de mieux agir pour résoudre les problèmes et situer les responsabilités .

La responsabilité peut être celle des soignants , celle de la direction mais aussi celle des politiques qui ont imposés des conditions rendant difficile voire impossible un fonctionnement normal des services. La situation actuelle est celle là

### **Oser s'exprimer**

Souvent l'utilisateur n'ose pas car il craint des mesures de représailles . D'où l'intérêt des actions collectives ou du soutien d'un représentant d'usagers dans une réclamation individuelle.

L'utilisateur ne doit pas craindre de s'exprimer avec ses mots face aux « sachants » qui peuvent impressionner par leur expression technique et souvent incompréhensible pour le non initié.

## **La FNAPAEF :ses perspectives**

La fédération existe depuis 19 ans conduite depuis toujours uniquement par des bénévoles .Cela a été possible par l'engagement successif et durable de plusieurs personnes dont plusieurs sont aujourd'hui disparues. Je rends hommage à Jacqueline Morel membre du CA pendant plusieurs années disparue il y a peu. Elle a défendu avec persévérance la situation des aidants .Ses engagements ont été nombreux dans le département de l'Essonne .

Après avoir assuré la vice-présidence pendant 9 ans puis la présidence pendant 6 ans, je ne suis plus en mesure d'assurer la présidence de la fédération. Je souhaite rester au Conseil d'administration sans fonction exécutive pour transmettre la mémoire et l'expérience et suivre les problématiques du domicile.

Lucien LEGAY vice-Président sortant se retire également après de nombreuses années d'intense action. Lucien a siégé au CA pendant 15 ans dont 9 ans de vice-présidence . Sa compétence et sa combattivité m'ont été précieux. Il veille à une bonne transmission en particulier à notre trésorier Serge PETIT lequel assure notre gestion depuis déjà 10 ans.

Françoise CHOLVY notre webmaster qui a construit notre site actuel se retire également .Elle a veillé à transmettre ses connaissances à ceux qui lui succéderont .Je la remercie de son engagement dans la durée.

Dès janvier le Conseil d'administration a travaillé à cette évolution. Il est important que des regards nouveaux apportent une nouvelle dynamique à la fédération.

### **Les projets stratégiques qui vont vous être soumis émanent de ce travail.**

Mais il va falloir impérativement rechercher des financements . La FNAPAEF tient sur les reliquats de subventions obtenues auprès de Mme Rossignol puis Mme Boistard secrétaires d'Etat en charge des personnes âgées sous la présidence Hollande . Depuis ,malgré des demandes de financement déposées en 2021 ,nous n'avons rien obtenu ou presque (2800 euros en réponse d'un dossier projetant un programme de formation des membres de la FNAPAEF ).Le financement repose aujourd'hui uniquement sur des appels à projet dont la pérennité n'est d'ailleurs pas assurée. Les subventions de fonctionnement sont octroyées aux associations conventionnées avec l'Etat . Il va donc falloir chercher à financer nos projets auprès des fondations ( Caisse d'Epargne, Médéric Alzheimer etc.). Cela représente un gros travail que nous n'avons pas été en mesure de conduire en 2023

Françoise GOBLED qui va me succéder est expérimentée . Vice-présidente de la fédération depuis 6 ans, elle est présidente de l'association départementale du Nord (AFAD59),co-présidente de l'inter CVS 59 ; elle a une connaissance parfaite des problématiques du vieillissement . Elle nous représente déjà dans plusieurs instances depuis ces dernières années .Nous travaillons ensemble depuis longtemps et je lui transmets la présidence avec sérénité et confiance. Depuis mon problème de santé ,elle a assuré la direction de la fédération en s'appuyant tout particulièrement sur Sylvie FORTIN ,Philippe TROUSLARD, Thierry PATINET ,Maryse LEGHILD et Serge PETIT. Je les en remercie.

Elle va être accompagnée par le conseil d'administration dont les membres cités ci-dessus font partie.

Je compte sur vous pour apporter aussi votre concours en rejoignant le conseil d'administration (3 sièges à pourvoir ) ou pour participer à des actions et réflexions sur les thématiques qui vous préoccupent .

Je vous en remercie

Bien amicalement

Claudette Brialix